



LA DÉFENSE DU FRANÇAIS AUX ÉTATS-UNIS : MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT ET COOPÉRATION DE PLUSIEURS INSTANCES

Marie-Christine Weidmann-Koop

► To cite this version:

Marie-Christine Weidmann-Koop. LA DÉFENSE DU FRANÇAIS AUX ÉTATS-UNIS : MOBILISATION SANS PRÉCÉDENT ET COOPÉRATION DE PLUSIEURS INSTANCES. Biennale internationale de l'Éducation, de la Formation et des Pratiques professionnelles 2015, Association Biennale internationale de l'Éducation, de la Formation et des Pratiques professionnelles, Jun 2015, Paris, France. hal-01179499

HAL Id: hal-01179499

<https://hal.science/hal-01179499>

Submitted on 23 Jul 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Biennale internationale de l'Éducation, de la Formation
et des Pratiques professionnelles**
CNAM Paris, 30 juin-3 juillet 2015

Communication n° 814 – Atelier n° 13 : Textes, langues et savoirs

**LA DÉFENSE DU FRANÇAIS AUX ÉTATS-UNIS : MOBILISATION SANS
PRÉCÉDENT ET COOPÉRATION DE PLUSIEURS INSTANCES**

Marie-Christine WEIDMANN-KOOP

Professeure titulaire de civilisation française, University of North Texas

Présidente honoraire, American Association of Teachers of French (AATF)

Résumé

Aux États-Unis, l'enseignement des langues étrangères est souvent considéré comme superflu. Les enseignants doivent alors lutter avec acharnement afin de convaincre les gestionnaires de l'utilité des langues qui sont parfois menacées d'élimination dans les programmes à tous les niveaux. Depuis quelques années, on assiste à de véritables campagnes de marketing ainsi qu'à une importante coopération qui mobilise associations d'enseignants, ambassades étrangères, entreprises, diverses instances et même un groupe de pression qui milite auprès des membres du Congrès à Washington pour faire voter des mesures budgétaires en faveur des langues. Cette communication fera le point sur les stratégies uniques déployées aux États-Unis pour la défense des langues étrangères à partir de l'exemple du français, deuxième langue enseignée après l'espagnol.

Mots clés : coopération, défense, enseignement, langues étrangères, français langue étrangère

Abstract

In the United States the teaching of foreign languages is often considered unimportant. Instructors must then fight hard to convince administrators of the usefulness of languages that are sometimes threatened with elimination from curricula at all levels. Recent years have seen the development of real marketing campaigns and an important cooperation that involves teachers' associations, foreign embassies, businesses, various entities, and even a pressure group that lobbies to encourage members of Congress in Washington to vote for budgetary measures in favor of languages. This presentation will review the unique strategies deployed in the United States for foreign language advocacy based on the example of French, second foreign language taught after Spanish.

Key words: cooperation, advocacy, teaching, foreign languages, French as a foreign language

Aux États-Unis, il n'existe pas de politique nationale sur l'enseignement des langues étrangères. En effet, seuls un peu plus d'un tiers des 50 États exigent l'apprentissage d'une langue dans le secondaire et ce, à des degrés variés, une ou deux années selon le cas (« States

with or Considering High School Foreign Language Graduation Requirements »). En fait, les programmes destinés à lutter contre le décrochage scolaire n'incluent jamais les langues dans leurs priorités. On comprendra aisément qu'en période de crise budgétaire, les établissements n'hésitent pas à éliminer de leur cursus les disciplines jugées comme secondaires, ce qui est notamment le cas des langues étrangères dont le français — l'espagnol étant généralement conservé pour des raisons démographiques. Devant cette situation, il s'est formé une véritable solidarité entre les enseignants, solidarité qui s'accompagne désormais de la participation des parents d'élèves, des associations nationales de professeurs de langues, de personnalités politiques, d'organismes privés, d'ambassades et même d'entreprises. Ces diverses entités conjuguent leurs efforts pour assurer le rayonnement du français — à court et long terme — et promouvoir son enseignement. C'est ainsi que, lorsque le français est menacé d'élimination, ces groupes peuvent se mobiliser et faire pression sur l'administration des établissements concernés pour obtenir gain de cause.

I. L'enseignement du français aux États-Unis

L'enseignement des langues étrangères est tributaire de différents facteurs — démographiques, politiques et financiers entre autres. Le français était la première langue étrangère étudiée aux États-Unis jusque dans les années 1960 mais, avec l'immigration croissante en provenance des pays hispanophones, il est progressivement passé au deuxième rang derrière l'espagnol dont les apprenants sont aujourd'hui quatre fois plus nombreux (Koop). En effet, avec près de 38 millions d'hispanophones, les États-Unis sont devenus la cinquième nation de locuteurs espagnols après le Mexique (117 millions), l'Espagne et la Colombie (47 millions), et l'Argentine (41 millions) (Remeseira). Parmi les langues usitées dans les foyers américains, l'espagnol est suivi du chinois, du tagalog, du vietnamien et du français qui arrive en cinquième position (Tableau 1). Le nombre de locuteurs espagnols a augmenté de près de 233% en trente ans, contre 33% en français (Ryan, p. 3 et 7).

Tableau 1. Classement des 14 premières langues étrangères parlées à la maison aux États-Unis en 2011 (en %) :

Langue	Pourcentage de locuteurs en 2011	Évolution entre 1980 et 2011
Espagnol	62,0	232
Chinois	4,8	345
Tagalog	2,6	231,9
Vietnamien	2,3	599,2
Français	2,1	33,4 (français et créole français)
Coréen	1,9	327,1
Allemand	1,8	- 32,7
Arabe	1,6	n.d.
Russe	1,5	393,5
Créole français	1,2	n.d. (voir plus haut avec français)
Italien	1,2	- 55,2
Hindi	1,1	n.d.
Portugais	1,1	95,6
Polonais	1,0	- 25,9

Source : Camille Ryan, p. 3 et 7.

D'après les enquêtes effectuées par le Centre national de linguistique appliquée (Center for Applied Linguistics), la proportion des écoles élémentaires offrant le français est passée de 41% à 11% entre 1987 et 2008 (Tableau 2). Il faut toutefois noter que la situation s'améliore et qu'un nombre croissant d'écoles primaires offrent un cursus bilingue, même si c'est le plus souvent en espagnol. D'ailleurs, l'enseignement d'une langue au niveau élémentaire est normalement obligatoire en Louisiane et dans le New Jersey. Au niveau secondaire, le déclin a été moins important, passant de 66% à 46% pour la même période (Tableau 3). Le développement très récent du baccalauréat international devrait permettre l'augmentation des effectifs. Il est intéressant de remarquer la progression récente de la langue des signes qui est de plus en plus acceptée à la place d'une langue étrangère. Quant aux jeunes qui se destinent à des études universitaires, ils doivent généralement justifier de deux années d'étude d'une langue.

Tableau 2. Langues enseignées dans les écoles primaires américaines qui offraient des cours en langues étrangères en 1987, 1997 et 2008 (en %)* :

	1987	1997	2008
Espagnol	68%	79%	88%
Français	41%	27%	11%
Latin	12%	3%	6%
Chinois	3%	0,3%	3%
Allemand	10%	5%	2%
Russe	2	1	
Grec	1	1	
Arabe			
Hébreu	6	2	
ASL	<1	2	
Italien			
Japonais		3	
Autres langues	2%	2%	2%

* Plus de 100% car les établissements enseignent plus d'une langue.

Source : Branaman et Rhodes, p. 27; Pufahl et Rhodes, p. 264.

Tableau 3. Langues offertes dans les établissements secondaires américains en 1987, 1997 et 2008 (en %)* :

	1987	1997	2008
Espagnol	86	93	93
Français	66	64	46
Allemand	28	24	14
Latin	20	20	13
Japonais	1	7	3
Italien	3	3	4
Russe	2	3	0,3
Langue des signes	1	2	4
Chinois	<1	1	4
Grec	1	1	0,7
Hébreu	2	0,2	1

* Plus de 100% car les établissements enseignent plus d'une langue.

Source : Branaman et Rhodes, p. 30 ; Pufahl et Rhodes, p. 265.

Parmi les principales langues étudiées dans les universités américaines, la part du français continue aussi à décliner au profit de l'espagnol bien que la baisse semble se stabiliser (Tableau 4). D'autres événements sont intervenus récemment. L'attentat du 11 septembre 2001, par exemple, a mis au jour le manque général de compétences en langues étrangères qui caractérise la population américaine, ce qui a conduit le gouvernement à mettre désormais l'accent sur les langues jugées « critiques » pour les besoins de la défense — arabe, chinois, russe, farsi, coréen, entre autres. De ce fait, le français subit maintenant la concurrence d'autres langues pour des raisons stratégiques mais il est toutefois reconnu d'utilité publique dans la mesure où il est parlé dans des régions du monde qui sont soit le théâtre d'opérations militaires, soit voisines ou limitrophes de ces régions (Koop).

Tableau 4. Répartition des étudiants inscrits en langues étrangères dans les universités américaines de 1968 à 2013 (en %) :

	1968	1986	1998	2006	2009	2013
Espagnol	32,4	41,0	55,0	52,2	51,4	50,6
Français	34,4	27,4	16,7	13,1	12,9	12,7
Allemand	19,2	12,1	7,5	6,0	5,7	7,0
Langue des signes	—	—	1,0	5,0	5,5	5,5
Italien	2,7	4,1	4,1	5,0	4,8	4,6
Japonais	0,4	2,3	3,6	4,2	4,4	4,3
Chinois	0,4	1,7	2,4	3,3	3,6	3,9
Arabe	0,1	0,3	0,5	1,5	2,1	2,1
Latin	3,1	2,5	2,2	2,0	1,9	1,7
Russe	3,6	3,4	2,0	1,6	1,6	1,4
Hébreu*	0,9	1,6	1,3	1,5	1,3	1,2
Grec ancien	1,7	1,8	1,4	1,4	1,2	0,8
Portugais	0,4	0,5	0,6	0,7	0,7	0,8
Coréen	0,0	0,1	0,4	0,5	0,5	0,8
Autres langues	0,7	1,3	1,5	2,1	2,4	2,6
Total	100	100	100	100	100	100

* Hébreu ancien et moderne combinés.

Source : Goldberg, Looney et Lusin, p. 39.

Il ne fait aucun doute que l'enseignement du français est aujourd'hui menacé et le nombre de diplômes universitaires décernés dans cette discipline se traduit par un déclin régulier depuis les années 1960 (Tableau 5).

Tableau 5 : Nombre de diplômes universitaires décernés aux États-Unis en langue et littérature françaises :

Année	Bachelor	Master	Doctorat
1969-1970	7624	1409	181
1980-1981	3178	460	115
1990-1991	3555	480	98
2000-2001	2371	376	115
2011-2012	2362	341	96

Source : « Bachelor's, master's, and doctor's degrees conferred by degree-granting institutions, by sex of student and discipline division ». National Center for Education Statistics, <http://nces.ed.gov>.

Bien que ces chiffres puissent paraître alarmistes, le français jouit toujours d'un réel prestige aux États-Unis.¹ C'est ainsi qu'une enquête effectuée en 2007-2008 auprès d'élèves de l'enseignement secondaire, montrait que le français arrivait en tête comme langue préférée des jeunes (18%), suivi de l'italien (17%) puis de l'espagnol (16%) même si les effectifs sont largement majoritaires dans cette langue (Munce, p. 2).

II. Associations de professeurs de langues étrangères

Dans la mesure où il n'y a pas de politique nationale pour l'enseignement des langues, les associations de professeurs jouent un rôle primordial dans la promotion de leurs disciplines respectives. Trois associations nationales ont eu un impact particulier dans ce domaine.

1. Associations pour toutes les langues étrangères

Le Conseil américain sur l'enseignement des langues étrangères (American Council on the Teaching of Foreign Languages ou ACTFL) est une organisation nationale dont les objectifs sont l'amélioration et l'expansion de l'enseignement et de l'apprentissage de toutes les langues à tous les niveaux d'enseignement. Cette organisation comprend plus de 12.000 membres, enseignants de langues et administrateurs à tous les niveaux du système éducatif, ainsi que des membres du gouvernement et du secteur privé. Depuis sa fondation en 1967, cette organisation a élaboré dans les années 1980 des niveaux de compétences en langues étrangères (*ACTFL Proficiency Guidelines*) comparables à ceux du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL). Ce conseil se distingue par son rôle de leadership dans la création de normes nationales (*National Standards*) ainsi que pour les questions liées à l'expansion de l'enseignement des langues et aux enseignants concernés (www.actfl.org).

La Modern Language Association of America (MLA), qui existe depuis 1883, est l'association de référence pour l'anglais et les langues étrangères dans l'enseignement supérieur. Elle compte près de 28.000 membres répartis dans 100 pays. En plus de son congrès annuel, elle offre à ses membres des programmes qui servent leurs besoins, dont de nombreuses publications de nature scientifique et administrative. Elle élabore des directives relatives à l'enseignement supérieur et lance des initiatives pour renforcer l'étude et l'enseignement de la langue et de la littérature en anglais et en langues étrangères. Elle a d'ailleurs publié un dépliant sur l'utilité des langues (www.mla.org).

2. Association par langue individuelle au niveau national

Aux États-Unis, on recense également une association nationale pour chaque langue. Pour le français, il s'agit de l'Association américaine des professeurs de français (American Association of Teachers of French ou AATF), la plus grande association de professeurs de français au monde (www.frenchteachers.org). L'AATF joue un rôle prépondérant dans la préservation et la défense du français. Fondée en 1927, elle demeure l'une des associations de langue les mieux organisées et les plus militantes du pays (Koop). Elle compte aujourd'hui plus de 8.000 membres à tous les niveaux du système éducatif : 2% dans le primaire, 68% dans le secondaire et 20% dans le supérieur, ce qui correspond approximativement à la répartition des apprenants de français (AATF, 2014).² Divisée en neuf régions et 74

¹ Je voudrais remercier Madame Margot Steinhart de la Northwestern University pour certaines de ces statistiques.

² Ces chiffres de 2014 ont été gracieusement fournis par Madame Jayne ABRATE, Secrétaire générale de l'AATF.

chapitres, elle offre à ses membres de nombreux avantages : formation continue, bourses de stage en pays francophones, prix divers, banque de documents authentiques et matériel didactique, société honoraire de français. En plus de ses publications et de son congrès annuel, l'AATF organise plusieurs manifestations destinées à promouvoir l'apprentissage du français. C'est le cas du Grand Concours (National French Contest) auquel participent chaque année plus de 100.000 élèves du primaire et du secondaire; les lauréats remportent médailles et trophées qui sont ensuite exposés dans leur établissement, faisant la fierté des administrateurs qui sont ensuite plus enclins à soutenir le français. Une autre action importante est la Semaine nationale du français (National French Week) qui a pour objectif de faire la promotion du français auprès des élèves de tous niveaux, des parents et de l'administration, mais aussi de sensibiliser le grand public à l'importance du français car on y invite souvent des personnalités locales dont le maire. Très active en politique linguistique, l'AATF collabore régulièrement aux grands projets nationaux relatifs à l'enseignement des langues et les travaux de ses commissions portent sur la recherche, la didactique, la politique linguistique et la promotion du français. Plus récemment, l'AATF s'est distinguée par ses actions pour la défense du français aux États-Unis: « task forces », campagne promotionnelle avec un site Internet (<http://www.frenchteachers.org/hq/advocacy.htm>) et en particulier une commission qui est spécifiquement consacrée à la défense du français (<http://www.frenchteachers.org/hq/advocacy.htm>). La dernière initiative de cette commission est la mallette de sensibilisation et de première intervention (« K-12 Responder Advocacy Kit ») qui contient toutes sortes de documents avec des arguments destinés à convaincre les décideurs de l'importance du français, dont les professions pour lesquelles le français serait souhaitable. Cette commission entretient une équipe d'intervention de crise destinée à aider les enseignants dont l'élimination du programme de français est imminente. Son site fournit une mine de renseignements dans sa section Advocacy Depot (Peckham) avec de nombreuses ressources et des liens utiles pour les enseignants qui se préparent à justifier l'existence de leur programme devant leurs supérieurs hiérarchiques. Un projet Wiki de défense du français a été élaboré et contient un certain nombre d'outils et de stratégies pour les enseignants : témoignages vidéo d'anciens élèves, modèles de lettres ciblant des publics divers et articles d'information sur l'importance du français. L'AATF a également produit plusieurs dépliants qui ciblent des auditoires variés et abordent des sujets divers dans un but utilitaire : avantages que représente le français pour trouver un emploi, données chiffrées sur l'économie de la France, influence du français dans la langue anglaise, avec toutes sortes d'arguments pour convaincre les jeunes de tout âge d'étudier le français.

Au niveau régional et au niveau de chaque État, il existe également des associations professionnelles qui sont affiliées aux grandes associations nationales mentionnées ci-dessus.

III. Association concernant les programmes d'études à l'étranger

En raison du nombre croissant de programmes d'échanges et de séjours linguistiques organisés à l'étranger, une grande association nationale a été créée en 1948 pour permettre aux Américains d'étudier à l'étranger. Il s'agit de la NAFSA ou National Association of Foreign Student Advisers (maintenant Association for International Educators, www.nafsa.org). Avec quelque 10.000 membres dans 3.500 établissements d'enseignement supérieur répartis dans 150 pays, la NAFSA est la plus grande association dédiée aux programmes d'études à l'étranger et aux échanges éducatifs internationaux. La NAFSA fait aussi avancer les politiques publiques qui favorisent l'éducation internationale. Aujourd'hui, les universités américaines ont reconnu l'utilité des études à l'étranger, pas nécessairement

pour l'apprentissage des langues mais pour permettre l'acquisition de savoir-faire. Les programmes de langues étrangères bénéficient des séjours à l'étranger qui motivent souvent les étudiants à étudier la langue du pays visité. Parmi les pays choisis par les étudiants américains, la France arrive en quatrième position au palmarès: Royaume-Uni (12,1%), Italie (11,1%), Espagne (9,5%), France (6,2%), Chine (5,3%), Australie (3,6%), Allemagne (3,3%), Costa Rica et Irlande *ex aequo* (2,6%) (« Top 25 Destinations of U.S. Study Abroad »).

IV. Associations émanant du secteur privé ou de l'État pour la promotion du français

Parallèlement aux associations liées à l'enseignement, on trouve des organismes, formés à partir d'initiatives du secteur privé, qui soutiennent l'enseignement du français. C'est notamment le cas du CODOFIL ou Conseil pour le développement du Français en Louisiane (Council for the Development of French in Louisiana) qui a été créé en 1968 par un acte de la législature afin de préserver le noyau de francophones présents dans cet État. En 1990 en effet, près de 250.000 Louisianais indiquaient que le français était la langue principale parlée à la maison alors qu'en 2000, ce chiffre était descendu à moins de 200.000. Subventionné par l'État de la Louisiane, le CODOFIL a pour objectifs la défense et l'épanouissement de la langue française. Il fournit ainsi des professeurs de français dans les écoles louisianaises grâce à la coopération de partenariats avec la France, le Québec et la Belgique car on souffre d'un manque d'enseignants qualifiés en Louisiane et on ne parvient pas à répondre à la demande en professeurs de français, notamment dans le primaire où l'enseignement d'une langue est normalement obligatoire. Par ailleurs, le CODOFIL a développé un corps du nom d'Escadrille afin de former des professeurs de français en leur offrant des bourses pour préparer un master en didactique du français. On essaie aussi de développer des passerelles entre l'école et l'emploi par le biais du français, notamment dans les secteurs de la restauration et du tourisme à la Nouvelle-Orléans. Le CODOFIL entreprend de nombreuses actions pour promouvoir les services en français, l'affichage bilingue, la toponymie, les soins de santé et la coopération entre musiciens louisianais et français pour la jeunesse. Il soutient également l'établissement de programmes d'immersion dans les communautés militaires, notamment la Garde nationale louisianaise. Le CODOFIL œuvre pour créer en Louisiane une image de marque française « nouvelle et améliorée » afin de soutenir son expansion économique, le développement d'une main-d'œuvre qualifiée sur le plan linguistique pour laquelle des programmes d'immersion française deviennent alors vitaux. Il organise des jumelages entre comtés louisianais et comtés ancestraux au Québec et a lancé des initiatives pour établir des partenariats avec des pays francophones d'Afrique dans les domaines de l'énergie et de la sécurité (www.codofil.org). Toutes ces actions contribuent donc à la promotion de l'enseignement du français en Louisiane.

V. Groupe de pression national

Il existe aussi aux États-Unis un groupe de pression national qui a été fondé en 1988, le Joint National Committee for Languages - National Council for Languages and International Studies (JNCL-NCLIS). Cet organisme, unique en son genre, est une fédération à but non lucratif consacrée à la politique des langues étrangères. Il est entièrement financé par les quelque 60 associations membres qu'il représente et qui sont liées à la profession des langues, qu'il s'agisse de l'enseignement, de la traduction, de l'interprétation, de l'évaluation, de la recherche, et de nombreux autres domaines. Son objectif est de sensibiliser le public au fait que les langues étrangères jouent un rôle vital pour la nation. Le JNCL-NCLIS organise

une journée annuelle pour la défense des langues à Washington afin d'informer les représentants de ses associations des mesures gouvernementales, des dernières nouvelles et des sources de subventions disponibles dans ce domaine. Les délégués qui participent à cette journée profitent de leur présence dans la capitale fédérale pour rendre visite aux membres du Congrès de leur circonscription et aux sénateurs de leur État afin de les sensibiliser à l'importance des langues et les encourager à voter en faveur de mesures visant à financer cet enseignement à tous les niveaux du système éducatif. Le JNCL-NCLIS milite aussi auprès des établissements qui menacent d'éliminer ou de réduire leurs programmes en langues étrangères. Il publie régulièrement des informations et les dernières nouvelles sur la politique concernant les langues (www.languagepolicy.org). Il ne faut pas minimiser l'influence des personnalités politiques. À cet effet, l'ancien sénateur de l'Illinois Paul Simon avait été le promoteur d'une initiative, appelée par la suite le Paul Simon Study Abroad Act, pour assurer les compétences globales des étudiants d'université, ce qui avait conduit à un déblocage de crédits au niveau fédéral pour subventionner les programmes d'études à l'étranger. En 2014 et suite à une initiative conjointe du JNCL-NCLIS et d'ACTFL, un groupe bipartisan de quatre sénateurs a présenté une requête à l'Académie américaine des Arts et Sciences, lui demandant d'effectuer une enquête sur l'influence que l'apprentissage des langues pouvait exercer sur la croissance économique, la diplomatie, la productivité des futures générations et l'épanouissement des Américains ; cette requête a été suivie d'une lettre similaire rédigée par des membres du Congrès (« Congressional Leaders Send Important Letter »).

VI. Organismes de pays francophones qui contribuent à la promotion du français aux États-Unis

Le français aux États-Unis bénéficie de l'appui d'organismes de pays francophones présents sur son territoire.

1. Réseau de l'enseignement français à l'étranger

La France dispose d'un ensemble d'établissements regroupés dans l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), dont la mission première est d'assurer l'instruction des enfants des Français expatriés. Au sein de ce réseau sont inscrits des établissements publics soumis à la tutelle de l'État français et des établissements privés locaux avec lesquels la France entretient des collaborations réciproques. Ces établissements sont homologués par le ministère français de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. En 2015, on compte 46 établissements de ce type aux États-Unis. Certains sont des écoles internationales alors que d'autres sont des lycées français. Plus de la moitié des élèves concernés sont étrangers, ce qui contribue au rayonnement de la langue et de la culture françaises et permet de forger, à long terme, des affinités durables entre ces élèves et la France. Les établissements du réseau offrent généralement un cursus qui prépare à des doubles diplômes, ce qui favorise le développement des coopérations internationales (« L'enseignement du français à l'étranger », p. 81).

2. Fédération des Alliances françaises USA

L'Alliance française joue également un rôle important et collabore aux efforts des enseignants pour la promotion du français. Cet organisme à but non lucratif a été créé à Paris en 1883 afin de proposer des cours de français, en France et dans le monde, de mieux faire connaître les cultures françaises et francophones et de favoriser la diversité culturelle. La Fédération des Alliances Françaises USA a été fondée à New York en 1902. Son réseau compte une centaine d'Alliances implantées aux États-Unis avec le double objectif de

développer l'enseignement de la langue française et de promouvoir toutes les cultures francophones. Aujourd'hui, la Fédération USA est un organisme américain à but non lucratif, qui fournit aux membres de ses chapitres des services et une aide financière au moyen de programmes de subventions et d'offres culturelles à la carte ou des programmes nationaux. Les différentes Alliances françaises sont liées au secteur privé et notamment aux entreprises et sociétés françaises implantées sur le territoire (www.afusa.org). Elles collaborent aux efforts de l'AATF pour la défense du français.

3. Action des ambassades, consulats et délégations

Aux États-Unis, les représentants des gouvernements de pays et régions francophones soutiennent fortement les enseignants dans la promotion du français. C'est notamment le cas du Service culturel de l'ambassade de France, des délégations du Québec, de l'ambassade de Suisse et des bureaux de la Communauté française de Belgique. Ces entités fournissent des subventions pour des initiatives ponctuelles ainsi que des bourses pour professeurs et étudiants de français. Elles favorisent des échanges scolaires et universitaires et des stages, ainsi que l'établissement d'écoles bilingues. Enfin, elles organisent régulièrement des manifestations culturelles (films, conférences) et font don de documents tels que livres et brochures. Le service culturel de l'ambassade de France joue un rôle essentiel dans ce domaine et a ainsi œuvré à la création de plusieurs écoles bilingues à New York et dans d'autres villes américaines. Il a également financé, en collaboration avec l'AATF, l'initiative « The World Speaks French » qui a permis de créer un site Internet bilingue, de produire un dépliant et des affiches professionnelles qui ont ensuite paru dans des revues américaines destinées aux administrateurs des établissements scolaires.

4. Rôle des grandes entreprises et sociétés françaises implantées aux États-Unis

Les entreprises de pays francophones présentes sur le sol américain soutiennent les efforts des professeurs de français en leur attribuant des subventions pour des actions ponctuelles, des stages linguistiques et des bourses d'études. C'est ainsi que la Chambre de commerce franco-américaine de Dallas a organisé un French Business Symposium pour informer les élèves des débouchés professionnels qui s'ouvrent à ceux qui possèdent des compétences en français. C'est un événement qui a mobilisé les représentants de grandes entreprises et comprenait la projection de films promotionnels, l'organisation de concours de langue et de tables rondes animées par des professionnels, le tout se terminant par la remise de prix, de bourses d'études et de voyages en France afin d'encourager les jeunes à poursuivre des études de français.

5. Centre de la francophonie des Amériques

Situé dans la ville de Québec et placé sous la tutelle du gouvernement québécois, le Centre contribue à la promotion de la langue française dans le contexte de la diversité culturelle en forgeant des relations et des actions entre les francophones et les francophiles du Québec, du Canada et des Amériques. Il favorise les échanges, les partenariats et le développement de réseaux francophones afin de soutenir des projets liés aux enjeux de société et diffuse de l'information concernant diverses thématiques liées à la francophonie. Il organise plusieurs programmes, comme son université d'été sur la francophonie, ainsi que des stages et des ateliers pédagogiques dans les Amériques. Son concours vidéo « Anime ta francophonie » s'adresse à tous les enseignants qui souhaitent mettre en œuvre un projet éducatif en français pour faire découvrir à leurs élèves la francophonie des Amériques. Le Centre propose des outils (bibliothèque numérique, Radio Jeunesse des Amériques, entre autres) et organise des tournées, notamment aux États-Unis, pour aider les enseignants à promouvoir le français (www.francophoniedesameriques.com).

VII. Mobilisation devant la menace d'élimination de programmes de français

Par leurs initiatives sur le long terme et leurs actions ponctuelles, il est clair que les entités mentionnées ci-dessus concourent à la promotion du français. Grâce aux nombreux réseaux formés par les associations de professeurs de langues à tous les niveaux, les enseignants sont généralement prévenus par leurs collègues lorsqu'un programme de français est menacé d'élimination. On assiste alors à une mobilisation générale qui se manifeste de plusieurs manières : pétitions en ligne, envoi de lettres aux parents d'élèves et aux administrateurs, lobbying auprès de personnalités politiques. On enregistre souvent des succès lorsqu'on réussit à convaincre une administration de conserver le programme de français de son établissement. Dans les collèges et lycées, les professeurs peuvent compter sur le soutien des parents d'élèves qui jouissent d'un certain pouvoir car ils participent à la sélection des chefs d'établissement au sein des commissions scolaires. Les programmes universitaires peuvent également se trouver sur la sellette. À l'Université du Maine et à la California State University de Fullerton, par exemple, la mobilisation a permis de sauver le français. Mais les résultats ne sont pas toujours positifs. À cet égard, le cas le plus spectaculaire fut sans doute celui de l'Université d'Albany dans l'État de New York où, en 2010, l'administration a éliminé d'une traite le bachelor, le master et le doctorat de français sans transiger, et cela malgré les nombreuses actions entreprises à l'échelle locale aussi bien que nationale pour sauver le programme. Même en Louisiane où il jouit du statut de deuxième langue officielle, le français a été supprimé des programmes à la Southeastern Louisiana University où des professeurs, pourtant titulaires, ont été licenciés. Il faut savoir que, lorsque le français est éliminé dans un établissement, il y a longtemps que d'autres langues ont disparu du cursus, à l'exception de l'espagnol.

Ainsi, et bien que le français demeure la deuxième langue étrangère aux États-Unis, les enseignants sont souvent contraints de fournir des efforts surhumains pour convaincre élèves, parents et chefs d'établissement de l'importance de cette langue. À cet effet, ils doivent faire preuve de qualités en marketing et se lancer dans de véritables campagnes publicitaires pour recruter des élèves à tous les niveaux. Ils sont ainsi confrontés à une situation qui les oblige à rester vigilants et à anticiper des coupures budgétaires à la moindre difficulté financière que rencontre leur établissement. Le risque est généralement plus grand dans les petits établissements, mais on n'est jamais sûr de rien. C'est pourquoi la coopération qui s'est développée entre enseignants, parents d'élèves, organismes privés, ambassades, entreprises et politiciens est devenue cruciale pour la survie du français aux États-Unis. Lorsque les jeunes choisissent le français plutôt qu'une autre langue, ils en conserveront des acquis, sur le plan non seulement linguistique mais surtout affectif. Ce choix n'est pas anodin car il produira des effets durables qui auront des retombées sur l'influence que ces individus pourront exercer plus tard dans le domaine professionnel, et donc économique, ou politique.

Bibliographie

ACTFL Proficiency Guidelines (1986). New York : American Council on the Teaching of Foreign Languages.

« Bachelor's, master's, and doctor's degrees conferred by degree-granting institutions, by sex of student and discipline division » (chiffres mis à jour chaque année). Washington, D.C.: National Center for Education Statistics. Web <<http://nces.ed.gov>>.

Branaman, Lucinda E. et Nancy C. Rhodes (1997). *National Survey of Foreign Language*

Instruction in Elementary and Secondary Schools. Web
<<http://files.eric.ed.gov/fulltext/ED434514.pdf>>.

« Congressional Leaders Send Important Letter Concerning Language Learning »
(January/February 2015). *The Language Educator*, Vol. 10, n° 1, p. 58.

« L'enseignement français à l'étranger : le rôle de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) » (2004). Paris: Cour des Comptes. 26 p. numérotées de 81 à 108.

Goldberg, David, Dennis Looney et Natalia Lusin (2015). *Enrollments in Languages Other Than English in United States Institutions of Higher Education, Fall 2013*. New York: Modern Language Association of America. Web
<http://www.mla.org/pdf/2013_enrollment_survey.pdf>.

Koop, Marie-Christine (2009). « État des lieux du français aux États-Unis : Actions et stratégies pour la promotion de la langue française ». *Faire Vivre les identités francophones*, Vol. 1, *Enjeux sociopolitiques*, n° spécial de *Dialogues et Cultures*, n° 55, p. 353-360.

Munce, Ryan (dir.) (2009). *2008 ACTFL Student Survey Report*. Alexandria, VA : American Council on the Teaching of Foreign Languages/National Research Center for College and University Admissions. Web
<http://aapfl.actfl.org/sites/default/files/ACTFL_Final_2008_completeLOW.pdf>.

National K-12 Foreign Language Survey (2008). Washington, D.C. : Center for Applied Linguistics. Web <www.cal.org/flsurvey>.

The National Standards for Foreign Language Learning in the 21st Century (1999). Lawrence, Kansas : Allen Press.

Peckham, Robert. *The Advocacy Depot*. AATF Commission on Advocacy. Web
<<http://www.utm.edu/staff/globeg/advofr.shtml>>.

Pufahl, Ingrid et Nancy C. Rhodes (2011). « Foreign Language Instruction in U.S. Schools: Results of a National Survey of Elementary and Secondary Schools ». *Foreign Language Annals*, Vol. 44, n° 2, p. 258-288.

Remeseira, Claudio Iván (8 juillet 2013). « US is 5th largest Spanish-speaking country: new Census interactive map ». *NBC Latino*. Web <<http://nbclatino.com/2013/08/07/us-is-5th-largest-spanish-speaking-country-new-census-interactive-map/>>.

Ryan, Camille (2011). « Language Use in the United States: 2011. American Community Survey Reports ». Washington, D.C.: U.S. Census Bureau. Web
<<http://www.census.gov/prod/2013pubs/acs-22.pdf?eml=gd>>.

« States with or Considering High School Foreign Language Graduation Requirements » (2010). National Council of State Supervisors for Languages. Web
<<http://www.ncssfl.org/docs/States%20with%20Foreign%20Language%20Graduation%20Requirements%20-%20%20Revised%202010.pdf>>.

Top 25 Destinations of U.S. Study Abroad Students, 2009/10 -2010/11 » (2012). *Open Doors Report on International Educational Exchange*. Institute of International Education. Web <<http://www.iie.org/Research-and-Publications/Open-Doors/Data/US-Study-Abroad/Leading-Destinations/2009-11>>.